

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025 **COMMUNE DE MONCEL-LES-LUNÉVILLE**

La réunion a débuté le 13 mars 2025 à 20h15 sous la présidence du Maire, Monsieur SIGIEL Matthieu.

Membres présents :

Madame BARBIER Laetitia - Adjointe au Maire
Monsieur FORIN André - Adjoint au Maire
Monsieur GASCON Grégory - Conseiller Municipal
Monsieur LAMBOLEZ Guillaume - Adjoint au Maire
Monsieur PENNER Jean - Conseiller Municipal
Monsieur PICAUT Michel - Conseiller Municipal
Monsieur REEB Joël - Conseiller Municipal
Monsieur SCHNEIDER Christophe - Conseiller Municipal
Monsieur SIGIEL Matthieu - Maire
Monsieur THUNY Vincent - Adjoint au Maire

Membres absents représentés :

Monsieur CRETEAU Mickaël - Conseiller Municipal Pouvoir donné à M FORIN André - Adjoint au Maire
Madame ERRARD Anne-Sophie - Conseillère Municipale Pouvoir donné à M LAMBOLEZ Guillaume - Adjoint au Maire
Madame MAGRON Sandrine - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme BARBIER Laetitia - Adjointe au Maire
Monsieur PICCIRILLI Vincenzo - Conseiller Municipal Pouvoir donné à M REEB Joël - Conseiller Municipal

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Monsieur SCHNEIDER Christophe

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_016 - Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2025
2025_017 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget de la Commune
2025_018 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget de l'Eau
2025_019 - Affectation des résultats 2024 du budget de la Commune
2025_020 - Affectation des résultats 2024 du budget de l'Eau
2025_021 - Approbation des rapports annuels de CINELUN années 2023 et 2024
- Questions diverses

2025_016 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ Approuve le procès verbal de la séance du 11 février 2025

Pas de question ni de débat

14 voix pour

2025_017 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la confirmation de la DGFIP (mail du lundi 30 septembre 2024) confirmant le passage au CFU pour le budget de la Commune ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Moncel Les Lunéville ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Moncel Les Lunéville;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de M. FORIN André, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le CFU 2024 du budget de la Commune, lequel peut se résumer comme suit :

En fonctionnement :

Recettes	Prévu :	1 241 033.35 €
	Réalisé :	968 964.77 €
	Restes à réaliser :	310 000.00 €

Dépenses	Prévu :	1 096 671.80 €
	Réalisé :	635 444.00 €
	Restes à réaliser :	310 000.00 €

En investissement :

Recettes	Prévu :	491 800.00 €
	Réalisé :	383 470.40 €
	Restes à réaliser :	100 000.00 €

Dépenses	Prévu :	389 252.37 €
	Réalisé :	280 666.85 €
	Restes à réaliser :	51 265.00 €

• **Résultats de clôture de l'exercice :**

Investissement :	102 803.55 €
Fonctionnement :	333 520.77 €
Résultat global :	436 324.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune et arrête ainsi les comptes 2024
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pas de question ni de débat

13 voix pour

1 non-participant : M SIGIEL Matthieu

2025_018 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET DE L'EAU

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la confirmation de la DGFIP (mail du lundi 30 septembre 2024) confirmant le passage au CFU pour le budget de l'Eau ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Moncel Les Lunéville du budget de l'Eau ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Moncel Les Lunéville du budget de l'Eau;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de M. FORIN André, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le CFU 2024 du budget de l'Eau, lequel peut se résumer comme suit :

En fonctionnement :

Recettes	Prévu :	57 056.81 €
	Réalisé :	60 776.41 €
	Restes à réaliser :	00.00 €
Dépenses	Prévu :	57 056.81 €
	Réalisé :	55 669.75 €
	Restes à réaliser :	1 220.00 €

En investissement :

Recettes	Prévu :	988 030.13 €
	Réalisé :	332 724.36 €
	Restes à réaliser :	00.00 €
Dépenses	Prévu :	988 030.13 €
	Réalisé :	27 051.97 €
	Restes à réaliser :	88 370.57 €

• **Résultats de clôture de l'exercice :**

Investissement :	305 672.39 €
Fonctionnement :	5 106.66 €
Résultat global :	310 779.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget de l'Eau et arrête ainsi les comptes 2024
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pas de question ni de débat

13 voix pour

1 non-participant : M SIGIEL Matthieu

2025_019 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, ayant approuvé le CFU de l'exercice 2024 de la Commune, avec comme résultats de clôture :

• un excédent de fonctionnement de	223 772.32 €
• un excédent de fonctionnement reporté de	109 748.45 €
• soit un excédent de fonctionnement cumulé de	333 520.77 €
• un excédent d'investissement de	102 803.55 €
• un excédent de restes à réaliser de	48 735.00 €
• soit un excédent de financement de	151 538.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ décide, vu la nécessité de financer des travaux d'investissement, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
 - **résultat d'exploitation au 31/12/2024** : **333 520.77 €**
 - **affectation complémentaire en réserve (1068)** : **230 000.00 €**
 - **résultat de fonctionnement reporté (002) EXCÉDENT** : **103 520.77 €**
 - **résultat d'investissement reporté (001) EXCÉDENT** : **102 803.55 €**

Pas de question ni de débat

14 voix pour

2025_020 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal, ayant approuvé le CFU de l'exercice 2024 du budget de l'Eau, avec comme résultats de clôture :

• un excédent de fonctionnement de	3 122.87 €
• un excédent de fonctionnement reporté de	1 983.79 €
• soit un excédent de fonctionnement cumulé de	5 106.66 €
• un excédent d'investissement de	305 672.39 €
• un excédent de restes à réaliser de	88 370.57 €
• soit un excédent de financement de	217 301.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ décide, vu la nécessité de financer des travaux d'investissement, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

• résultat d'exploitation au 31/12/2024	: 5 106.66 €
• affectation complémentaire en réserve (1068)	: 00.00 €
• résultat de fonctionnement reporté (002) EXCÉDENT	: 5 106.66 €
• résultat d'investissement reporté (001) EXCÉDENT	: 305 672.39 €

Pas de question ni de débat

14 voix pour

2025_021 - APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS DE CINELUN ANNÉES 2023 ET 2024

Conformément à l'article 29 des statuts, et à l'article 3.3 du règlement intérieur de l'assemblée spéciale, les rapports annuels de la SPL CINELUN' doivent donner lieu à présentation au Conseil Municipal.

La SPC CINELUN' a communiqué les rapports annuels des années 2023 et 2024.

Le Maire invite le Conseil à délibérer sur ces documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

✓ Valide la présentation des rapports annuels de la SPL CINELUN' des années 2023 et 2024.

Pas de question ni de débat

14 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h130.

Monsieur SCHNEIDER Christophe
Secrétaire de séance



Monsieur SIGIEL Matthieu,
Maire

